



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

**Objet** : Conseil communal du 27-03-2014 – interpellation de Mme Van Den Broucke, concernant la signature de la Carte Européenne pour l'égalité entre femmes et hommes au niveau local et l'instauration d'un conseil consultatif pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant le suivi de l'instauration d'un conseil consultatif pour l'égalité des chances entre femmes et hommes, le dossier est géré par la nouvelle responsable de la Maison de la Participation, entrée en fonction en janvier dernier, en collaboration avec le cabinet de l'échevin de l'égalité des chances.

Tous les contacts ont déjà été pris avec les personnes ressources extérieures à la commune, notamment le Conseil des Femmes, ainsi que la Ville de Bruxelles où un tel organe existe et fonctionne déjà. Le projet de règlement communal est en cours de finalisation et sera mis prochainement à l'ordre du jour du conseil communal.

Concernant la signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre femmes et hommes au niveau local, celle-ci sera signée à l'occasion de la première réunion du futur conseil consultatif.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

  
Joël RIGUELLE